

RÉPONSE – QE 162 A – 22.04

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 162 – 22.03

déposée par Monsieur Wahba GHALY, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PLACES D'ACCUEILS DISPONIBLES POUR LES RÉFUGIÉS UKRAINIENS

QUESTION

Un million, c'est le nombre d'Ukrainiens ayant déjà fui leur pays en une semaine de conflit, et ce n'est que le début ! À court et moyen termes, les réfugiés ukrainiens continueront d'arriver, et ils devraient se rendre principalement dans les pays de l'UE, tels que la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie et la Roumanie, avec lesquels il existe des frontières nationales directes ! Si une partie d'entre eux a rejoint des proches, des milliers sont actuellement sans domicile et vont continuer vers d'autres pays européens. Il est vrai que la crise n'a jusqu'ici pas entraîné de mouvement migratoire vers la Suisse, mais cela va arriver, et ces personnes vont être acheminées vers les villes et communes suisses. Cette mobilisation va s'inscrire dans un mouvement plus large, à l'échelle du Canton et des villes, qui de leur côté doivent organiser la disponibilité des places d'hébergement, les associations d'aide médicale ou caritative et les personnes en capacité d'héberger les réfugiés.

Mes questions :

- 1 Est-ce Vernier a un plan d'urgence en cas de mouvements migratoires importants ? Si oui lequel ? Si non, y a-t-il eu des communications entre notre Commune, le Secrétariat d'État aux Migrations (SEM), le Canton et les autres villes sur ce sujet ?
- 2 Est-ce que Vernier peut organiser / ou dispose-t-elle de logements publics disponibles pour accueillir ces réfugiés ? Si oui, combien ? Si non, est-il possible de mettre à disposition une adresse mail / ou une hotline afin de recenser les logements privés disponibles et les informations des personnes désirant mettre un logement à disposition (appartement, maison, chambre d'hôte, camping, etc.) ?

RÉPONSE

La situation en Ukraine évolue de jour en jour, tout comme les mouvements de population qu'elle induit, et les réponses de la Suisse à ce phénomène.

En quelques semaines, les autorités fédérales et cantonales se sont mobilisées pour assurer un accueil optimal des personnes. À Genève, c'est en première ligne l'Hospice général qui s'est chargé de cette mission, en coordination avec la *task force* constituée au sein du Conseil d'État, avec le concours de certaines associations. C'est vers les ressources centralisées par ces acteurs et leur expertise que nous avons orienté les demandes qui nous sont parvenues sur le plan communal. Le Conseil administratif estime que dans la gestion de crises de cette ampleur, il est en effet essentiel de transmettre un message clair et cohérent, de se reposer sur les compétences existantes, et d'éviter une dispersion des forces.

Le système mis en place montre cependant déjà ses limites : la cadence importante et continue des arrivées sature en effet les solutions d'hébergement et de soutien des réfugié-e-s. Les autorités cantonales ont dans ce contexte sollicité le soutien des communes genevoises, les invitant, dans un temps court, à libérer des ressources localement, dans le domaine du logement premièrement, mais aussi de la primo-information, ou encore de l'apprentissage du français.

La Ville de Vernier ne possède aujourd'hui pas de solution d'hébergement déjà existante. L'administration travaille actuellement à l'identification des meilleures opportunités à exploiter et à l'élaboration d'un plan d'action qui permette d'offrir une contribution à cet effort collectif qui s'organise sur le plan inter-communal. La mise en œuvre de celui-ci nécessitera le déblocage de certaines ressources matérielles (locaux, équipements), financières (achats divers, aides d'urgence) et humaines (professionnel-le-s pour la coordination des opérations, l'intendance des lieux d'accueil ou encore l'accompagnement des personnes).

Un rapport plus complet de ces actions sera prochainement présenté au Conseil municipal, dès que la conception de celles-ci sera aboutie.

La question écrite QE 162 – 22.03 est ainsi close.

Martin STAUB
Conseiller administratif

Vernier, le 12 avril 2022

